



Charte des parents accompagnateurs

Lors des sorties, ou des événements se déroulant à l'école **l'enseignant est seul maître** de sa classe. Il est responsable de la **sécurité** et du bon **déroulement pédagogique** de la journée.

Pour nous aider dans notre mission, nous attendons des parents accompagnateurs, le comportement suivant :

- respecter les consignes données par l'enseignant ;
- en cas de problème de n'importe quel ordre (discipline, conflit, blessure...), en référer tout de suite à l'enseignant.
 - Si un enfant venait à se blesser, utiliser uniquement la **trousse d'urgence de l'école** (celle-ci contenant les seuls produits autorisés par l'Education Nationale);
- **pour des raisons de sécurité**, d'équité ou d'allergie, ne donnez pas de friandise ;
- avoir une attention égale envers tous les enfants du groupe ;
- accepter de ne pas avoir son enfant dans le groupe ;
- **ne pas fumer** devant les enfants (des pauses seront prévues à cet effet) ;
- ne pas prendre des photos ou vidéos sans l'accord explicite de l'enseignant ;
- limiter l'usage du portable aux cas d'urgence afin de rester pleinement disponible et vigilant ;
- **pendant les déplacements,** dans la rue comme dans les transports en commun, il faut se répartir dans le rang, et éviter qu'il ne soit coupé. Il doit toujours y avoir un adulte en fin de rang.

Je soussigné(e), M. Mmecertifie avoir pris connaissance des conditions et les accepter sans aucune restriction.				
	le			
ponsables légaux :				
	is connaissance do	is connaissance des conditions et les	is connaissance des conditions et les accepter sans au lele	le